

Supports panneaux de particules conformes aux normes européennes EN 312 - P2 - MILIEU SEC

Panneaux de particules Surfacés Mélaminés.		MÉTHODE DE TEST	UNITÉ mm	Gammas d'épaisseurs		
				6 à 13	>13 à 20	>20 à 22
Propriétés physiques	TOLÉRANCES					
	Épaisseur	EN 324-1	mm	+ / - 0,3		+ / - 0,5
	Longueur / Largeur	EN 324-1	mm		+ / - 5	
	planéité	EN 324-2	mm/m			≤ 2
	Équerrage	EN 324-2	mm/m		2	
	Ecaillage des bords	EN 14323	mm	≤ 10 mm en périphérie		
	MASSE VOLUMIQUE + / - 10 %	EN 323	Kg/m ³	680	660	640
	Gonflement après immersion 24 h.	EN 317	%	20,0		
Humidité départ usine	EN 322	%	7 +/- 3			
TENEUR EN FORMALDÉHYDE	EN 120	mg/100g	≤ 6,5 (E1)			
Caractéristiques mécaniques	RÉSISTANCE A LA FLEXION	EN 310	N/mm ²	13	13	11,5
	TRACTION PERPENDICULAIRE	EN 319	N/mm ²	0,40	0,35	0,30
	Arrachement de surface	EN 311	N/mm ²	> 1		
	Défauts d'aspect de surface	EN 14323	mm ² /m ²	points ≤ 2		
			mm ² /m ²	longueur ≤ 3		
	Résistance à la rayure	EN 438-2	N	≥ 1,5		
	Résistance aux tâches	EN 14323	niveau	≥ 3		
	Résistance à la fissuration	EN 14323	niveau	≥ 3		
	Résistance à l'abrasion	EN 438-2		≥ 50 tours (P. imprimés)		
		EN 438-2		≥ 300 tours (P. unis)		
	Résistance aux brûlures de cigarettes	EN 438-2		4		
Résistance à la vapeur d'eau	EN 438-2		4			
Résistance au choc d'une bille grand Ø	EN 438-2		H ≥ 300 mm / Ø ≤ 10 mm			
Réglementation incendie	Usage agencement					
	Support de gamme P2 et P3 - Ép 12 à 22 mm	M 2	PV IFTH n° LYC-05-1467L			du 15-06-2005
	Produit de construction					
	Support Ignifugé - Ep. 12 à 22 mm	B s2 d0 (1)	PV CTBA n° 05/RC13			du 31-05-2005
	Rappel de la réglementation générale :					
	Épaisseurs égales ou supérieures à 18 mm	M 3	Annexe 21 de l'arrêté ministériel du 30 juin 1983 intitulé : Classification des matériaux de construction et d'aménagement selon leur réaction au feu et définition des méthodes d'essais (DTU - Règles bois feu 88).			
Épaisseurs inférieures à 18 mm	M 4					
Vitesse de combustion	DTU bois feu		0,8 mm/min			
Puissance calorifique	PCI		4000 kcal/kg			

(1) Réaction suivant Euclasse EN 13 501-1 :

Euroclasse B équivalence M1 (suivant arrêté du 21/11/2002)

Les valeurs caractéristiques (caractéristiques mécaniques) sont calculées selon les normes EN 1058 et 1059.

Avertissement :

Les renseignements contenus dans la présente fiche technique, sont donnés en toute bonne foi dans l'état actuel de nos connaissances. Ils n'engagent en rien la responsabilité de la société Kronofrance qui se réserve le droit de les modifier sans préavis en fonction de l'évolution des matériaux, des méthodes de calcul ou de mise en œuvre et de la réglementation.